La Nouvelle République, 29 octobre 2016



Indre - Métropoles

Mauvais départ pour Orléans et Tours

29/10/2016 05:24

métropoles

La commission des lois du Sénat, a rejeté cette semaine, en première lecture, le projet de loi élargissant le nombre de métropoles (1). Parmi elles : Orléans. Motif : cela *« porterait atteinte à l'équilibre des territoires »*.
Pour le président de la commission des lois, *« le statut de métropole doit, en effet, être réservé aux agglomérations qui en présentent les caractéristiques. Il ne peut être principalement un élément d'image dans la compétition des territoires. »*
Le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS), ancien maire d'Orléans, vice-président de cette même commission *« regrette que l'article […] n'ait pas été adopté par la majorité de cette commission, en dépit des efforts de persuasion qui avaient été préalablement accomplis par plusieurs parlementaires du Loiret et élus d'Orléans et de son agglomération. »* Pour autant l'élu l'assure : *« Rien n'est perdu ! Avec d'autres, je déposerai pour la séance publique - entre les 7 et 10 novembre - un amendement rétablissant l'article en question. »* C'est clair, la métropole, ce n'est pas pour avoir une image !
Si rien n'est perdu encore pour Orléans, rien n'est gagné pour Tours qui ne figure même pas dans le texte du projet de loi. Pour l'instant, en tout cas.

(1) Malgré son nom Châteauroux Métropole n'en est pas une au sens de la loi.

Phoca PDF